

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant
nomination des membres de la Commission zonale de
réaffectation des centres psycho-médico-sociaux libres
subventionnés de la zone 2 : province de Hainaut**

A.Gt 25-01-2007

M.B. 21-03-2007

Modifications :

A.Gt 19-10-2007 - M.B. 04-12-2007

A.Gt 08-10-2013 - M.B. 06-11-2013

A.Gt 24-09-2015 - M.B. 21-10-2015

A.Gt 09-01-2020 - M.B. 24-01-2020

A.Gt 30-10-2020 - M.B. 14-01-2021

A.Gt 10-11-2021 - M.B. 22-12-2021

A.Gt 05-09-2013 - M.B. 18-09-2013

A.Gt 05-11-2013 - M.B. 15-01-2014

A.Gt 20-03-2019 - M.B. 02-05-2019

A.Gt 17-12-2020 - M.B. 24-12-2020

A.Gt 01-09-2021 - M.B. 22-12-2021

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 31 janvier 2002 fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés, tel qu'il a été modifié le 14 novembre 2002, le 8 mai 2003, le 17 juillet 2003, le 3 mars 2004, le 4 mai 2005 et notamment l'article 79, § 1^{er};

Vu la consultation des groupements les plus représentatifs des pouvoirs organisateurs et des groupements du personnel des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés affiliés à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale et du Ministre de la Fonction publique et des Sports;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007;

Arrête :

**Modifié par A.Gt 08-10-2013 ; A.Gt 05-11-2013 ; remplacé par A.Gt 24-09-2015 ;
modifié par A.Gt 10-11-2021**

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission zonale de réaffectation de la zone 2, compétente pour les centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés situés dans la province de Hainaut;

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
M. Georges BAIX	Mme Bérénice COUPLET <i>[remplacé par A.Gt 10-11-2021]</i>
M. Jean-Paul DELHAYE	Mme Julie MESSINES
Mme Marthe VAN DORPE	Mme Caroline VANDEVELDE
Mme Delphine THERMOL	M. Bruno BOUILLEZ <i>[remplacé par A.Gt 10-11-2021]</i>



- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel :

Modifié par A.Gt 30-10-2020 ; A.Gt 01-09-2021

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
Mme Anne-Marie DECOCK [<i>remplacé par A.Gt 30-10-2020</i>]	Mme Martine CALLEWAERT [<i>remplacé par A.Gt 30-10-2020</i>]
M. Bernard DETIMMERMAN	Mme Marie HUNT [<i>modifié par A.Gt 30-10-2020</i>]
Mme Isabelle GODEFROY [<i>remplacé par A.Gt 30-10-2020</i>]	Mme Marie-Dominique MERCENIER [<i>remplacé par A.Gt 30-10-2020</i>]
M. Jean-Philippe STIEVENART	M. Adrien ROSMAN [<i>remplacé par A.Gt 01-09-2021</i>]

Modifié par A.Gt 05-09-2013 ; A.Gt 20-03-2019 ; A.Gt 09-01-2020 ; A.Gt 17-12-2020

Article 2. – Mme Yolande PIERRARD, Directrice à la Direction générale des personnels de l'enseignement est nommée présidente de la Commission zonale de réaffectation.

Mme Véronique CROKAERT, Attachée à la Direction générale des personnels de l'enseignement est nommée Présidente suppléante de la Commission zonale de réaffectation.

Inséré par A.Gt 19-10-2007 ; remplacé par A.Gt 05-09-2013

Article 2bis : Le secrétariat est assuré par les Services du Gouvernement.

Article 3. - La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 25 janvier 2007.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M. ARENA

Le Ministre de la Fonction publique et des Sports,

C. EERDEKENS